

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 343

présenté par
Mme Limon

à l'amendement n° 282 de Mme Rixain

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« les »

insérer les mots :

« sociétés d'assurance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose un ajustement rédactionnel concernant la dénomination de « sociétés d'assurance mutuelles » qui est en vigueur dans le code des assurances.